



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 8182

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la décision israélienne de décréter la bande de Gaza « entité hostile ». Cette décision semble particulièrement grave pour la population de Gaza, déjà lourdement pénalisée et en grande détresse. Celle-ci risque de s'enfoncer plus que jamais dans la misère. Il lui demande si les autorités françaises peuvent intervenir auprès des autorités israéliennes afin d'abolir ce décret et auprès de l'Union européenne afin de lever les sanctions imposées au peuple palestinien comme à ses institutions notamment, dans la bande de Gaza.

Texte de la réponse

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères et européennes a déploré le 20 septembre la décision israélienne de déclarer la bande de Gaza « entité hostile » et l'intention déclarée de limiter la circulation des marchandises et la fourniture d'électricité à Gaza. Nous avons clairement annoncé que ces mesures, si elles étaient mises en oeuvre, auraient un impact direct négatif sur l'économie palestinienne et la population civile, déjà très éprouvée. Lors de sa récente visite dans la région les 17 et 18 novembre, il a insisté notamment sur la situation humanitaire très difficile de la population palestinienne dans ce territoire et appelé à alléger les souffrances des civils. Pour la France, l'acheminement des produits de première nécessité dans la bande de Gaza doit être immédiatement assuré et les missions d'assistance médicale doivent pouvoir circuler librement dans l'ensemble des Territoires palestiniens. L'ouverture des points de passage, notamment celui de Karni, reste une priorité. La France l'a dit aux autorités israéliennes. Il ajoute que la France a décidé de répondre favorablement à l'appel d'urgence de l'UNRWA pour que de l'aide médicale d'urgence soit apportée à Gaza. La France apportera un million d'euros supplémentaire, portant ainsi sa contribution à l'UNRWA à plus de 8 millions d'euros. Enfin, la France à la demande des autorités palestiniennes, a décidé, en accord avec les Norvégiens, présidents du Comité de liaison ad hoc des bailleurs internationaux, de la Commission européenne et de Tony Blair, envoyé spécial du Quartet pour le Proche-Orient d'organiser à Paris la conférence des donateurs pour les Territoires palestiniens, qui permettra de venir directement en aide au peuple palestinien et de soutenir l'Autorité palestinienne en vue de la création d'un État palestinien viable, dans l'esprit du processus engagé par la réunion d'Annapolis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8182

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6417

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 7994